

Sebourg, le 29 août 2024

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter la pose de plusieurs groupes électrogènes (suite à des travaux d'élagage) dans la commune de Sebourg à partir du 4 septembre 2024 et pour la durée des travaux, et, pour éviter tout accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant toute la durée des travaux, dans la rue du Triez près du n° 9 (au niveau de l'intersection des rues du Triez et Caplette prolongée), la circulation des véhicules sera perturbée. Il sera interdit de doubler et de stationner.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit aux abords des chantiers situés aux endroits suivants :

- sur le trottoir en face du 18 rue des Vérimetz ;
- sur le trottoir à côté du 16 rue d'Eth ;
- sur le trottoir à côté du 31 rue d'Eth ;
- sur le petit parking à droite du 18 résidence Perrière ;
- sur le trottoir à côté du 2 rue de Roisin ;
- près de l'antenne SFR située dans le chemin perpendiculaire au chemin de Wargnies ;
- près du panneau "cédez le passage" situé à l'intersection des rues de Baisieux et des Vérimetz.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise ENEDIS à Marly.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Gestionnaire de la Voirie Départementale (Arrondissement Routier de Valenciennes) ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise NICOLLIN à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ENEDIS à Marly.

Publié sur le site Internet

le 31.08.2024



Le Maire de Sebourg,

Bruno CELLIER